



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 32 - Vendredi 8 septembre 2023

Les Infos du Municipal septembre 2023

ADMINISTRATION MUNICIPALE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Chères Neuveilloises, Chers Neuveillois,

Le Conseil municipal a mené une réflexion en vue d'adapter le fonctionnement de notre administration aux nouveaux défis que rencontrent les communes. Le Canton de Berne reporte sur elles de nombreuses obligations légales et leur impose une numérisation progressive selon des bases légales en vigueur depuis mars 2023.

De plus en plus de démarches administratives peuvent être effectuées en ligne par les administrés, qui se rendent moins souvent au siège de l'administration communale. Par contre, les situations plus complexes ou particulières doivent pouvoir être traitées lors d'un entretien de plus longue durée avec les collaborateurs concernés.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux besoins, le Conseil municipal a décidé de modifier l'organisation du travail de l'administration communale et les horaires d'ouverture de ses bureaux. La publication dans la feuille officielle locale des modifications légales pour l'adoption de sa décision n'a pas fait l'objet d'un recours et elles sont entrées en force de chose jugée.

Dès le 1^{er} septembre 2023, l'ouverture sans rendez-vous de nos bureaux sera maintenue le lundi, le mardi et le jeudi selon les horaires suivants :

Lundi	08h30-11h30	puis	13h45-16h15
Mardi	08h30-11h30	puis	13h45-16h15
Jeudi	08h30-11h30	puis	13h45-17h45

Les mercredis et les vendredis seront fermés au public et réservés au traitement des demandes adressées par voie numérique ainsi qu'à la réception du public sur rendez-vous. La prise de rendez-vous pourra se faire par courriel ou par téléphone, les jours d'ouverture au public, à savoir les lundis, mardis et jeudis.

Le numéro de téléphone central de l'administration est le 032 752 10 00. Sinon, vous trouverez aisément les coordonnées des services communaux sur le site Internet de la Commune de La Neuveville : www.laneuveville.ch, en cliquant sur "Administration" et ensuite sur "Services communaux". Il est aussi possible d'y accéder grâce au lien suivant : <https://www.laneuveville.ch/aemter>.

Nous vous remercions du bon accueil que vous voudrez bien réserver à cette nouvelle organisation.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND
QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR
AIDER UN ENFANT. - PIERRE JEAN -

Comme Zinédine Zidane, soutenez les
enfants atteints par une leucodystrophie
en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

Avis de construction

Requérants : Vez Daniel et Marlise, chemin des Celliers 20, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Ballif Sàrl, route des Provins 36, 2087 Cornaux

Emplacement : Parcelle 782, au lieu-dit : "chemin des Celliers", commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Construction d'un couvert à voiture.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 septembre 2023 au 8 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 septembre 2023

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Jaques Wenger, Rue des Mornets 52, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, Place de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1568, au lieu-dit : "Mornets", commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 4 étages

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur extérieure, à la Rue des Mornets 52, sur la parcelle 1568, ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 septembre 2023 au 8 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 septembre 2023

Municipalité de La Neuveville

RESTRICTIONS À LA CIRCULATION DURANT LA FÊTE DU VIN 2023 8, 9 ET 10 SEPTEMBRE 2023

Pour permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos à la place du Marché.

Périodes :

Du lundi 4 au lundi 11 septembre 2023 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché et du Port seront fermées à la circulation ainsi que les places de La Liberté et du Marché.

Durant la manifestation, la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché ainsi que les places de La Liberté et du Marché seront interdites à la circulation, ainsi que le chemin de la Blanche-Eglise.

Comme l'année dernière, un sens de circulation sera mis en place avec une signalisation adéquate, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à se référer à la déviation.

Concernant les arrêts pour les cars postaux, l'arrêt devant la Poste sera desservi jusqu'à vendredi 8.9.2023 à 17h00. Après 17h00 un arrêt sera aménagé à la route de Neuchâtel devant la banque Raiffeisen. Cet arrêt est prévu pour les cars partant dans toutes les directions.

Veillez prendre note que durant le cortège, le trafic des cars postaux sera perturbé.

Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

Cortège

Cortège de la Fête du Vin

Départ : ch. des Prés-Guëtins – dimanche 10 septembre 2023 à 14.30 h

1^{ère} boucle : ch. des Prés-Guëtins - rue du Faubourg - rue du Tempé - Grand-Rue (direction Est) - av. des Collonges - Pl. de La Gare.

2^e boucle : Pl. de La Gare - pl. du Marché - rue du Port - Grand-Rue (direction Est) - av. des Collonges - pl. de La Gare.

La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 10 septembre 2023 à 23h00.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration et votre compréhension.

Police administrative

VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES BSG À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de navigation avec la compagnie BSG (Lac de Bienne-trois lacs-Aare).

Tarif: CHF 25.- par carte et par jour.

Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, place du Marché 3 et à l'office du Tourisme de La Neuveville.

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60
Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence



**LA SAISON DES CHAMPIGNONS ARRIVE!
FAITES CONTRÔLER VOTRE CUEILLETTE**

SANS RENDEZ-VOUS ET GRATUITEMENT

En collaboration avec les communes voisines et l'association suisse des organes officiels de contrôle des champignons (VAPKO), la commune de La Neuveville ouvre un office de contrôle des champignons à :

L'OFFICE DU TOURISME, RUE DU MARCHÉ 4, 2520 LA NEUVEVILLE

**TOUS LES LUNDIS DU 28 AOÛT AU 30 OCTOBRE 2023
DE 18H00-19H00
SAUF LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

FÊTE DE LA JEUNESSE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023
Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing

Ouvert aux enfants de la 7ème à la 11ème Harmos

Programme :

- 15h00 - 15h30 Accueil
- 15h30 - 17h00 Atelier CAPOEIRA avec **Mestrando Mineiro**
- 17h00 - 18h30 Atelier HIP-HOP avec **Anna Brooks**
- 15h30 - 18h00 Ateliers libres : Sérigraphie/street art, Skate/trottinette
- 16h30 - 17h30 Atelier cuisine
- 17h00 - 18h30 Atelier coiffure/maquillage
- 18h30 - 19h30 Repas : Crêpes Party
- 20h00 - 21h30 Soirée : Démo Breakdance **B-boy Lotus (Mateo Prinz)**, Disco/cocktails sans alcool

Evènement organisé par le GAPD & le CAJ

Talon d'inscription

Nom/prénom : Age : N° tél jeune :

Adresse/localité : N° tél parent :

Je souhaite m'inscrire à l'atelier HIP-HOP

Je souhaite m'inscrire à l'atelier CAPOEIRA

Je souhaite m'inscrire aux ateliers LIBRES

(Possibilité de cocher plusieurs cases)

Les inscriptions sont à transmettre au CAJ via whatsapp ou mail jusqu'au mardi 26 septembre

078 400 34 35 @ infolecaj.ch

PAROISSE RÉFORMÉE - ACTIVITÉS AUTOMNALES POUR LES ENFANTS

Pomme de reinette et pomme d'api, les plus petits accompagnés d'un adulte de confiance sont invités à passer un après-midi autour de ce fruit le 28 septembre, alors que les plus grands pourront découvrir la colline aux lapins et les jardins extraordinaires de Cernier le 11 octobre avec notre équipe d'animation.

Au menu du 28 septembre: en entrée, une belle histoire, en plat principal un goûter où la pomme sera la star et en dessert un bricolage facile et amusant. L'activité commencera à 15h30 à la Maison de paroisse (Ch. de la Raisse 3) et se terminera vers 17h30. Elle s'adresse à des enfants entre 3 et 5 ans, mais les frères et sœurs sont bienvenus. L'après-midi est gratuite, mais l'inscription est nécessaire jusqu'au 22 septembre.

Au programme du 11 octobre: jeux avec les copains, copines, voyage jusqu'à Cernier, découverte des jardins extraordinaires et de la Colline aux lapins. Rendez-vous à 8h30 à la Maison de paroisse avec un pique-nique et retour à 17h à la gare. Cette activité est destinée aux enfants entre la 2H et la 6H. Elle est gratuite, mais l'inscription est indispensable jusqu'au 2 octobre.

L'équipe de bénévoles de la paroisse réformée se réjouit beaucoup de vous accueillir que vous soyez ou non paroissiens.

Inscription à retourner ou à glisser dans la boîte aux lettres ou dans la boîte mail : Secrétariat de la paroisse réformée, Grand Rue 13, 2520 La Neuveville, info@paref2520.ch / Informations complémentaires au secrétariat au 032 751 10 35 lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30-11h30

Date de l'activité choisie :

Nom et prénom de l'enfant :

Année scolaire ou de naissance pour les petits :

Numéros de tél.:

E-mail :

Remarques :

Date : Signature d'un représentant légal



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi Fermé (selon planning)

Ouvertures en soirée

Vendredi 15 et 22 septembre jusqu'à 23h
Samedi soir fermé

PREVENTION FETE DU VIN

Le vendredi et samedi soir, de 20h à minuit le CAJ sera présent au bord du lac avec un bar mobile pour proposer des boissons sans alcool et des snacks à bas prix et faire de la prévention auprès des jeunes.

Le CAJ est fermé pendant la fête du vin. L'équipe d'animation est joignable par téléphone pendant les heures de prévention au 078 400 34 35.

Samedi 30 septembre : Fête de la jeunesse

Une urgence?

Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?

Téléphone n° 147

SMS au 147 www.147.ch

Conseils + aide 147 www.147.ch

PRO JUVEN TUTE

Conseils + aide 147



Le canton prépare des hébergements d'urgence pour faire face à l'afflux de personnes en quête de protection et les personnes requérant l'asile

Le nombre de personnes venues d'Ukraine en quête de protection et de requérantes et requérants d'asile en provenance d'autres pays ne cesse d'augmenter. Si cet afflux reste constant, les possibilités d'hébergement du canton seront épuisées courant septembre ou octobre étant donné la pénurie croissante de logements. C'est pourquoi la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne a décidé de mettre en place plusieurs hébergements d'urgence afin de pouvoir continuer à assurer l'accueil des personnes qui lui sont attribuées. Ces préparatifs dureront environ un mois. Lorsqu'ils seront terminés, des personnes seules seront installées dans ces hébergements d'urgence afin de libérer des places pour les familles dans les structures situées en surface. Le scénario retenu comporte les étapes suivantes:

information des communes où l'installation d'hébergements d'urgence est envisagée (fait);
aménagement des locaux retenus et préparation pour leur mise en service (en cours);
démarrage de l'utilisation mixte du complexe d'hébergement temporaire du Viererfeld (02.08.2023);
optimisation des hébergements collectifs situés en

surface afin de libérer des places adaptées aux familles (en cours).

À l'heure actuelle, il y a 42 hébergements collectifs en service dans le canton de Berne. Six sont destinés aux personnes en quête de protection (statut S), 22 aux personnes requérant l'asile selon la procédure ordinaire et 14 aux requérants mineurs non accompagnés. À ce jour (le 2 août 2023), le canton de Berne prend en charge 7801 personnes en quête de protection (statut S), 6157 personnes demandant l'asile et 507 requérantes et requérants mineurs non accompagnés. Se fondant sur les pronostics du Secrétariat d'État aux migrations pour les mois à venir, le canton de Berne se prépare à héberger quelque 1200 personnes supplémentaires.

Trouver des structures d'hébergement situées en surface s'avère très difficile. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration analysera avec intérêt les objets locatifs adaptés pouvant accueillir au moins 80 personnes environ qui lui seront signalés (info.ais@be.ch).

Des institutions de santé et le canton de Berne lancent la campagne "Des métiers pour la vie"

Les institutions de santé dans les domaines des soins somatiques aigus, de la psychiatrie, de la réadaptation ainsi que des soins station-

naires et ambulatoires et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne lancent aujourd'hui une campagne commune pour mettre en avant les professions de la santé et des soins. Intitulée « Des métiers pour la vie », elle présente certains domaines des soins. Le but est d'améliorer l'image des professions de la santé, mais aussi de faciliter la gestion du personnel et le recrutement dans les institutions de santé.

La pénurie de personnel qualifié est particulièrement aiguë dans les professions de la santé et des soins. La campagne d'affichage qui se décline aussi sur les réseaux sociaux rappelle les qualités et les spécificités de ces métiers afin d'améliorer leur image auprès du grand public. « Cette campagne met en évidence l'attrait de ces professions, qui sont diversifiées, stimulantes et enrichissantes. Il s'agit également de montrer à quel point elles sont importantes pour la société et l'éventail de possibilités qu'elles offrent à tous les professionnels de ce milieu », soulignent les responsables de la campagne.

Les partenaires de la campagne "Des métiers pour la vie" : Société des médecins du canton de Berne, Curaviva BE (Association des EMS du canton de Berne), réseau diespitaler.be, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Association des cliniques privées du canton de Berne (VPSB), Association Spitex privée Suisse (ASPS).

Pour en savoir plus : www.metiers-pour-la-vie.ch

Plateau de Diesse



Suite au déménagement dans le nouveau collège des Joncs, une partie du mobilier scolaire n'a pas pu être intégré dans les nouvelles classes.

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met **GRATUITEMENT** à disposition ce mobilier lors d'un

VIDE-CLASSE

vendredi 15 septembre 2023
de 17h30 à 19h

Prêles, vieux collège
Diesse, vieux collège
Diesse, Battoir

Lamboing, école enfantine (complexe du Cheval Blanc)
Lamboing, vieux collège



Commune de Nods

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés par le propriétaire à AMICUS soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**
ADMINISTRATION COMMUNALE

Je ne le voulais pas!
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147

Compte pour les dons 80-3100-6
projuventute.ch



**HORAIRE
DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Septembre		
Lundis	11, 18, 25	8h00 à 12h
Samedis	16, 30	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE NODS
FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DU GUICHET**

L'Administration communale sera exceptionnellement fermée le lundi 11 septembre prochain pour des raisons de formation.

En cas d'urgence uniquement, vous pourrez néanmoins nous joindre par téléphone au N° 032 751 24 29.

Merci pour votre compréhension.

L'Administration communale

**PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ 2024
LES SERVICES INDUSTRIELS DE NODS
LIMITENT L'AUGMENTATION**

Les Services industriels de Nods (SEN) ont publié le prix de l'électricité pour 2024. Pour les clients des SEN, le prix de l'électricité affichera une hausse moyenne de moins de 9,3 %, soit une hausse nettement inférieure à la moyenne romande qui se situe autour de 12%. Grâce à la stratégie d'approvisionnement de leur partenaire, SACEN SA, une stabilité des prix de l'énergie est envisagée à moyen terme.

Cependant, les clients devront parallèlement s'acquitter de l'augmentation des coûts des réseaux de transport, d'une nouvelle taxe fédérale pour la constitution d'une réserve hivernale d'électricité, ainsi que de la hausse de la TVA.

De son côté, Swissgrid ayant annoncé une hausse de ses tarifs en raison du nécessaire renforcement du réseau électrique national, celle-ci devra être répercutée sur le consommateur final.

En outre, à partir de 2024, le prix de l'électricité intégrera pour la première fois la nouvelle taxe fédérale pour la constitution d'une réserve hivernale d'électricité. Cette taxe, dont le montant s'élève à 1,2 centime supplémentaire par kWh, permettra de couvrir les coûts liés aux mesures prises par la Confédération pour renforcer la sécurité d'approvisionnement durant la saison froide. Quant à la TVA, elle passera, elle, de 7,7% à 8,1%.

Réduire sa facture grâce au tarif de nuit

Les Services industriels de Nods (SEN) continuent d'offrir un tarif de nuit (21 h – 7 h) d'utilisation de l'électricité plus avantageux. La facture peut également être réduite en limitant sa consommation d'énergie, un point par ailleurs essentiel à notre époque de changements climatiques.

**Tarifs inchangés de reprise
de l'électricité solaire locale**

Dans un contexte où le prix de l'énergie demeure très fluctuant, les SEN garantiront durant toute l'année 2024 un tarif de reprise fixe de l'énergie aux autoproducteurs d'électricité solaire locale de 17 cts/kWh (garantie d'origine incluse).

Services industriels de Nods

Avis de construction

Requérants : Madame Isabelle et Monsieur Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods.

Auteur du projet : BONA architecture & design Sàrl, Rue des Pêcheurs 8D, 1400 Yverdon-les-Bains.

Emplacement : parcelle no 1238, au lieu-dit : "Route de Lignières", commune de Nods.

Projet : construction d'un nouveau bâtiment comprenant un abattoir, une étable, un magasin, diverses salles frigorifiques, divers locaux de travail (préparation, découpe, fumage, etc.) ainsi que divers locaux techniques, pose d'une PAC, d'un refroidisseur et d'installations photovoltaïques en toitures, construction d'une fosse à lisier enterrée à l'intérieur du bâtiment, pose d'une réclame en façade Nord, aménagement d'accès, de 13 places de stationnement pour les véhicules à moteur et de 18 places de stationnement pour les deux roues autour du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Zone de protection : IVS d'importance régionale BE 2162.

Dérogations : art. 80 & 85 al. 2 LR et 414 al. 6 ch. 2 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} octobre 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} septembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**COMMISSION D'URBANISME,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET POLICE DES CONSTRUCTIONS**

Recherche d'un membre dès le 01.08.2023

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, **jusqu'au vendredi 1 septembre prochain**, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klinger, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

CONSEIL COMMUNAL

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le **Samedi 16 septembre 2023**

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérants : Bernhard et Rahel Burger, La Citerne 131, 2534 Les Prés-d'Orvin

Auteur du projet : Amstutz Rémy, Longchamps 24, 2534 Orvin

Propriétaires : Bernhard et Rahel Burger, La Citerne 131, 2534 Les Prés-d'Orvin

Projet : Agrandissement de la place à fumier de 104.80 m², dimensions 18.02 m x 2.50 - 5.42 m et 5.50 x 6.08 m, h hors sol max. 1.20 m, récupération des jus de fumier et eaux pluviales dans fosse à purin comme actuellement. Côté SUD-EST du bâtiment sur RF 3103, du ban de Nods, Chemin des Mulets 5, 2518 Nods

Zone : Zone agricole

Dérogation : Art. A154 RCC, distance à la route communale

Dimensions : Suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 08.09.2023

Administration communale

**INDICATIONS SPÉCIFIQUES
CONCERNANT LA POSE
DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

2. Ils communiquent les informations suivantes :

- l'emplacement de l'installation,
- le type de l'installation,
- la taille de l'installation.

3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit **annoncer la date de mise en service de son installation à la commune.**

Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.





NODS - Dialogue avec ta commune

La Commune de Nods participe à la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2023. Dans ce cadre, le Conseil communal invite la population à le rejoindre pour un échange sous la forme d'un speed-meeting communal.

Par cette action, nous souhaitons renforcer le dialogue entre la population et la politique et nous réjouissons de votre participation.

Avec nos cordiales salutations,
Votre Conseil communal



Invitation à tous les habitants de Nods

Date : 15 septembre 2023

Lieu : parvis de l'Eglise de Nods

Horaire : 17h30-19h30

En quoi cette action favorise-t-elle la démocratie ?

- Possibilité d'expression pour la population indépendamment du droit de vote
- Opportunité pour les élus d'entrer en dialogue avec toutes les tranches d'âge de la population
- La politique gagne en accessibilité, de nouvelles vocations ont plus de chance d'émerger

Discutons pour la démocratie

Différents thèmes tels que, par exemple, :

la mobilité, la participation des jeunes, les finances communales, l'aménagement du territoire, la promotion touristique, etc. pourront être abordés.

En participant au speed-meeting, je m'engage à :

- écouter tout autant que je m'exprime,
- formuler une idée de solution à un point critique soulevé,
- gérer mes émotions et traiter mes interlocuteurs avec respect.

Commune mixte de Nods

La Journée de la démocratie est coordonnée au niveau national par le Campus pour la démocratie. Pour plus d'infos : journeelademocratie.ch



L'Association "bains de livres" et Bibliobus présente

"Ensemble"

Musiques
Animation de lectures
Petits jeux Contes
Théâtre d'histoires japonais

Nods
Parking - Hôtel Cheval Blanc

16 septembre 2023
09:00 - 11:00

www.bibliobus.ch

BiblioBus Mediabooks
bain de livres
Commune mixte de Nods

ACTIVITE EN PLEIN AIR

CHAQUE 2^{ème} MERCREDI DU MOIS
pour toutes et tous, rejoignez-nous !

13 septembre 2023

18h30 VTT

Prenez votre bike, votre casque et votre bonne humeur pour une virée en VTT avec Mehdi.

Merci de vous inscrire pour recevoir les infos de dernières minutes !



Fontaine de la place du village de Nods

INSCRIPTION : 079 755 21 76




JEUX EN FORÊT

AU CANAPE FORESTIER DE NODS

13 SEPTEMBRE 2023

13H30 - 16H00
AU CANAPÉ FORESTIER

AVEC 4 HEURES OFFERTS



ENFANTS DE 3H-8H
MAX. 20 ENFANTS

SUR INSCRIPTION 079.581.06.23

SDON

**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

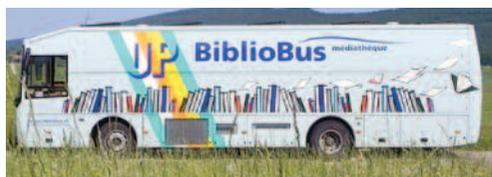
Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES
Stationnements du 3^{ème} trimestre 2023****Stationnements**

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

16 septembre, 30 septembre

L'administration communale

INAUGURATION DU COLLEGE DES JONCS

22 SEPTEMBRE 2023

1. OUVERTURE OFFICIELLE 16H00-18H00

(Ouverture également aux parents d'enfants scolarisés à l'école)

Animation écoliers

Discours de la maire

Animation EJC

Discours du représentant du DIP : Richard Garraux

Animation écoliers

Discours des architectes concepteurs et réalisateurs du projet

Projection du film relatant la construction du bâtiment

Animation écoliers

Inauguration du bâtiment par des personnalités de la commune → ouverture des portes

Visite de la nouvelle école avec les invités

Portes ouvertes de la nouvelle école

Apéritif offert par la commune

Fin de la partie officielle

2. PARTIE RECREATIVE 18H00 -22H00

(Ouvert également à la population)

Trampoline, château gonflable, grimages et animation pour les enfants (clown)

Dès 19h00 : Concert par la fanfare du Plateau

Chanson spéciale par les enfants

Food truck : La Loco, La Canette gourmande, Thai Express Food, Boucherie Jacot

Gaufres, pâtisseries et cafés par les Délices de Marie

Stand de boissons par les GAPD (Groupes d'animation du Plateau de Diesse)

Projection de films (Construction – bois – athlètes)

**DÉCHETTERIE DE DIESSE
RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX
concerne les villages de
Diesse, Lamboing, Nods et Prêles**

Le samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

**DÉCHETTERIES VERTES
DÉCHETS NON-COMPOSTABLES**

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, pour les détenteurs des vignettes vertes, uniquement les déchets suivants :

branches, déchets de jardin, gazon, épluchures.

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions.

L'administration communale





COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ ÉLECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 1^{er} octobre 2023 (Législature 2022-2025)

PROCLAMATION DU RÉSULTAT PARTIEL

Conformément à l'art. 16, al. 2, 3 et 4 du Règlement communal concernant les élections et votations aux urnes, se fondant également par analogie sur l'art. 33, al. 2 de la Loi cantonale sur les droits politiques, le Conseil communal, dans sa séance du 4 septembre 2023, constatant que les délais de recours étaient échus, qu'il n'existait pas de motifs d'incompatibilité, ni en raison de la fonction (art. 50 RO), ni par rapport à la parenté (annexe II RO) et qu'aucun vice ne l'entachait, a validé les résultats tacites de l'élection communale complémentaire du 1^{er} octobre 2023.

Sont ainsi proclamé élus :

En qualité de Conseillère communale :

RACINE Céline 28.12.1973

Prêles Economiste

En qualité de Vice-président de l'Assemblée communale :

SPYCHIGER Igor 11.02.1972

Prêles Infirmier en soins psychiatriques

Ils ont déclaré vouloir accepter la charge que les citoyens leur ont confiée.

Nous nous permettons de leur adresser nos sincères félicitations pour leur élection.

Toutefois, un poste reste encore vacant au Conseil communal, aucun autre candidat ne s'étant présenté dans le délai imparti. La population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 1^{er} octobre 2023 sur le nom du successeur d'un des membres démissionnaires du Conseil communal au 31 décembre 2023. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes, "orsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort".

Dès lors, les citoyennes et citoyens de Plateau de Diesse voteront pour la personne éligible de leur choix. Il leur suffira d'inscrire le nom et le prénom de la personnalité qu'ils auront retenue sur le bulletin de vote prévu à cet effet. Sont éligibles "les personnes jouissant du droit de vote dans la commune" (art. 48, lett. a) du Règlement d'organisation (RO) et n'ayant pas déjà de fonction au sein de la commune (ex. Président des assemblées communales, membres du personnel, ...).

Le Conseil communal

Prêles, le 8 septembre 2023

ORGANISATION DE LA FÊTE VILLAGEOISE 2024 À LAMBOING

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Lamboing en 2024, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale, au 032 315 70 70 ou par courriel à :

info@leplateaudediesse.ch

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au 6 octobre 2023, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

TAILLE DES HAIES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant

la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 15 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration

L'administration communale

FÊTE DE LA JEUNESSE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing

Ouvert aux enfants de la 7^{ème} à la 11^{ème} Harmos

Programme :

15h00 - 15h30 Accueil

15h30 - 17h00 Atelier CAPOEIRA avec **Mestrando Mineiro**

17h00 - 18h30 Atelier HIP-HOP avec **Anna Brooks**

15h30 - 18h00 Ateliers libres :

Sérigraphie/street art

Skate/trottinette

16h30 - 17h30 Atelier cuisine

17h00 - 18h30 Atelier coiffure/maquillage

18h30 - 19h30 Repas : Crêpes Party

20h00 - 21h30 Soirée : Démo Breakdance **B-boy Lotus** (Mateo Prinz)

Disco/cocktails sans alcool

Evènement organisé par le GAPD & le CAJ



Talon d'inscription

Nom/prénom : Age : N° tél jeune :

Adresse/localité : N° tél parent :

Je souhaite m'inscrire à l'atelier HIP-HOP

Je souhaite m'inscrire à l'atelier CAPOEIRA

Je souhaite m'inscrire aux ateliers LIBRES

(Possibilité de cocher plusieurs cases)

Prix : 5.- par personne
(ateliers/repas & boissons inclus)

Les inscriptions sont à transmettre au CAJ via whatsapp ou mail jusqu'au mardi 26 septembre

078 400 34 35

@ info@lecaj.ch

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 8 septembre

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu.

Dimanche 10 septembre- Fête du vin

10h, Blanche-Eglise, culte bilingue avec la paroisse de Douanne-Gléresse.

Participation d'un chœur mixte. John Ebbutt et Peter von Salis, pasteurs. Apéritif offert.

Mercredi 13 septembre

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

Jeu 14 septembre

Sortie des seniors à l'abbatiale de Payerne. Café-Croissants, visite guidée, repas, etc. Inscription au plus vite au secrétariat ou auprès du pasteur Ebbutt

Dimanche 17 septembre

10h, célébration eucuménique ouverte à tous au home Monrepos, dans le hall d'entrée.

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35, fermé du 17 au 30 juillet

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 10. September

10.00 Uhr, Blanche-Eglise La Neuveville: Zweisprachiger Gottesdienst mit Pfr. John Ebbutt (frz.) und Pfr. Peter von Salis (dt.) sowie Sven Müller (Orgel) und dem Ad-hoc-Chor (unter der Leitung von Johannes Göddemeyer und begleitet von Karin Schneider). Ein Fahrdienst wird bei Bedarf eingerichtet (Pfr. Peter von Salis 078 741 37 64).

Pikettdienst

29. Juli bis 29. Oktober: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicale

Dimanche 10 septembre, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 10 septembre

Culte à Diesse, 10h, thème: Quel est l'appel de Dieu pour nous aujourd'hui? service de voiture (voir ci-dessous).

Groupe de recueillement

Jeu 14 septembre, 13h30 Eglise, moment de recueillement et de partage.

Culte avec animaux et leurs amis

Dimanche 17 septembre, 10h, halle Cantine de Lamboing, venez avec votre animal vivre une célébration au cœur de la nature. Témoignage de la vétérinaire Michèle Berclaz et de Françoise Bohren avec son chien guide. Service de voiture (voir ci-dessous).

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 10 septembre

10h à Nods, culte et Sainte-Cène.

Mardi 12 septembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 17 septembre

Culte avec animaux et leurs amis, 10h, halle Cantine de Lamboing, venez avec votre animal vivre une célébration au cœur de la nature.

Mardi 19 septembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Instantané!

Ni coupables, ni sauveurs

Il faut trouver un coupable à notre malheur. Ça a toujours été comme ça. Pendant des siècles en Europe, on accusait les juifs de provoquer la peste et les épidémies, la sécheresse et les mauvaises récoltes. A d'autres époques, on a accusé les femmes et on les brûlait comme sorcières.

Aujourd'hui aussi on cherche des coupables à nos malheurs. Certains pensent que ce sont les étrangers qui poussent les loyers vers le haut et qui prennent nos places de travail. D'autres voient dans les réfugiés l'origine de toute violence et de la peur dans la ville. Et si le climat se dérègle c'est à cause des super-riches, de leurs jets privés et de leurs voitures superpolluantes. Ou serait-ce la faute à Dieu qui nous punit de nos excès ?

Le coupable c'est l'autre et du moment qu'on le sait, on n'a plus besoin de résoudre les problèmes nous-mêmes. Il faut juste éliminer le coupable ou le neutraliser. Parfois le dénigrer suffit. Certains partis politiques ont bien compris cette logique ; ils bâtissent leur propagande sur la peur de l'autre et la préservation des « bons ». Comme si le jour où il n'y aura plus de juifs, ni d'étrangers, ni de super-riches et de réfugiés, tout sera mieux dans le meilleur des mondes. Même sans Dieu !

Cette manière de juger les autres et de chercher des solutions à nos problèmes est perverse. Elle place les uns contre les autres, elle attise la haine et la convoitise. Mais elle ne résout aucun problème !

La réalité est bien plus complexe, car l'origine des problèmes est bien réparti, nous en faisons partie. Ce n'est qu'en nous mettons ensemble que nous pouvons les résoudre. Les uns avec les autres, dans la recherche de consensus et de compromis et avec la conviction que le monde nous est confié par Dieu et que nous sommes appelés à le transmettre en bon état à nos descendants.

Marco Pedroli, pasteur, Nods

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Culte avec animaux et leurs amis



Dimanche 17 septembre 2023 à 10h00

A la Halle-cantine La Côte, Lamboing

Partagez ce moment spécial avec votre animal

Parking à disposition

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de

14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites annonces"

présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités, toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915.

et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril

au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi 16.09.2023 20h30 Philippe Ligron

Vendredi 29.09.2023 20h30 Mojo Blues band

Mercredi 4.10.2023 20h00 Catch impro-Warm Up

Samedi 21.10.2023 20h30 Les Fils du facteur

Samedi 28.10.2023 20h30 Jamais sans lui

Dimanche 5.11.2023 17h00 Hands Up

Samedi 18.11.2023 20h30 Diane Tell

Samedi 2.12.2023 20h30 Georges Chelon

Vendredi 8.12.2023 20h30 Cosa Nostra jazz band

Vendredi 15.12.2023 20h30 Gala du 20^{ème}

Samedi 15.12.2023 20h30 Gala du 20^{ème}

Samedi 13.01.2024 20h30 Yoann Provenzano

Samedi 3.02.2024 20h30 Gwynnyn

Samedi 10.02.2024 20h30 Jaël

Samedi 16.02.2024 20h30 Romain Didier

Jeu 29.02.2024 20h30 Pippo Pollina

Vendredi 8.03.2024 20h30 Phaneé de Pool

Samedi 9.03.2024 20h30 Phaneé de Pool

Ve-Sa-Di 15-17.03.2024 19h00 Boogie-Woogie festival

Vendredi 22.03.2024 19h00 Concert EMJB

Samedi 22.03.2024 17h00 Concert EMJB

Samedi 20.04.2024 20h30 Bergamote

Dimanche 21.04.2024 17h00 Bergamote

Vendredi 26.04.2024 20h30 enapARTé

Samedi 27.04.2024 20h30 enapARTé

Dimanche 28.04.2024 17h00 enapARTé

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch